



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bandes dessinées

Question écrite n° 110433

Texte de la question

M. Christian Ménard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution et la place de la bande dessinée en France. Genre longtemps considéré comme mineur, la bande dessinée s'impose de plus en plus, tant d'un point de vue culturel qu'économique dans notre société. Pour autant, de nombreux artistes, notamment les jeunes, intervenant dans le processus de création d'une bande dessinée (auteurs, dessinateurs, scénaristes, coloristes), restent encore dans une situation sociale et professionnelle précaire et peinent à trouver des éditeurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui rappeler la place accordée à la bande dessinée par son ministère, et les aides à la création pouvant exister.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a reconnu, depuis de nombreuses années, toute l'importance de ce secteur éditorial et a largement contribué à la reconnaissance et au développement du 9e art jusqu'en 2002, ce secteur a été suivi par la délégation aux arts plastiques. Depuis, il est suivi par la direction du livre et de la lecture. Par ailleurs, le Centre national du livre (CNL), établissement à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication, dispose, depuis 1984, d'une commission Bande dessinée successivement présidée par Francis Lacassin, Jacques Sadoul, Enki Bilal, Fred, André Juillard, Florence Cestac et, aujourd'hui, Martin Veyron. Elle est composée de dessinateurs, scénaristes, éditeurs ou directeurs de collection, libraires, historiens, spécialistes de la BD, journalistes... Cette commission a pour mission de donner des avis sur l'attribution de bourses aux auteurs, de subventions et prêts aux éditeurs et de subventions aux revues. En 2006, ont ainsi été attribuées : - douze aides aux éditeurs pour la traduction et la publication d'ouvrages de BD sous forme de prêts à taux zéro ou de subventions, pour 48 000 EUR ; - trente-neuf aides à des scénaristes et dessinateurs de BD sous forme de bourses d'écriture ou de bourses de résidence, pour un montant de 287 000 EUR ; - onze aides aux revues et fanzines de BD, pour un total de 25 000 EUR. D'autres aides du CNL concernent également le secteur de la bande dessinée : - 182 500 EUR ont été attribués en 2006 à des manifestations consacrées à la bande dessinée (dont le festival international de la BD à Angoulême) ; - trente-huit aides aux bibliothèques ont été attribuées, après avis de la commission « Diffusion », pour l'acquisition d'ouvrages de BD, pour un montant de 41 000 EUR ; - deux projets de création de librairies de BD ont été soutenus pour l'acquisition de leur premier stock, pour 8 300 EUR. L'aide du CNL a donc atteint, pour la seule année 2006, la somme globale de 591 800 . L'action du ministère de la culture et de la communication en faveur de la BD au cours de ces vingt dernières années a ainsi contribué à la bonne santé, au dynamisme et à la créativité de ce domaine éditorial.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110433

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12046

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 810